

Je soussigné(e) (Prénom **NOM**)
 adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
 numéro (Numéro du contrat)

H Absolu 16

Code ISIN FR1459AB0530

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd et de Goldman Sachs Group, Inc.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Absolu 16
Emetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd
Garant de la formule	Goldman Sachs Group, Inc
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
Code ISIN	FR1459AB0530
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflits d'intérêts
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 €
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	<p>L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (code Bloomberg : ISXE50T5) (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) pourrait, dans certains cas, être moins favorable au souscripteur que le même indice standard dividendes nets non réinvestis sans prélèvement forfaitaire. Il s'agit d'un indice actions créé, calculé et publié par STOXX, depuis le 16 février 2018.</p> <p>Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composants l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équi pondère l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.</p> <p>L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.</p>
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 20 Juillet 2023 au 29 Septembre 2023

Date d'émission	20/07/2023
Date de constatation initiale	02/10/2023
Dates de constatation annuelle	2 octobre 2024; 2 octobre 2025; 2 octobre 2026; 4 octobre 2027; 2 octobre 2028; 2 octobre 2029; 2 octobre 2030; 2 octobre 2031; 4 octobre 2032; 3 octobre 2033; 2 octobre 2034
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante
Date de constatation finale	02/10/2035
Date d'échéance	09/10/2035
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	12 ans maximum
Documentation Juridique	<p>Le titre "H Absolu 16" décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base (en date du 13 janvier 2023), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ("CSSF"). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.</p> <p>Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 20 juillet 2023 (ensemble, le "Prospectus") et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com). La dernière version du Document d'Informations Clés ("DIC") relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.</p>

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Absolu 16 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 09/10/2035.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, soit le 02/10/2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (Années 1 à 11)

À chaque date de constatation annuelle⁽⁴⁾ à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽⁴⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique⁽⁴⁾ correspondante :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi}^{(1)} \\ & + \\ & \mathbf{7,00\%}^{(1)} \text{ par année écoulé depuis la date de constatation initiale} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 6,98\% }^{(2)} \text{)} \end{aligned}$$

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 2 octobre 2035, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Lors du remboursement final, le 9 octobre 2035, le souscripteur reçoit :

Scénario très défavorable : Baisse de plus de 30 % de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

Capital investi x Valeur finale de l'Indice de référence⁽³⁾
PERTE EN CAPITAL ÉGALE À L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE (MINIMUM DE 30 %)

H Absolu 16 se comporte comme un placement actions classique.

Scénario défavorable : Baisse comprise entre 20% (non compris) et 30 % (compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

Capital investi⁽¹⁾
Remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾
(soit un Taux de Rendement Annuel brut nul⁽²⁾)
BLOCAGE DU CAPITAL PENDANT 12 ANS SANS AUCUNE RÉMUNÉRATION

Scénario favorable : Jusqu'à une baisse de 20 % (compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

Capital investi⁽¹⁾
+
84% DE GAIN
(soit 7,00% par année écoulé)
REMBOURSEMENT À HAUTEUR DE 184%
(soit un Taux de Rendement Annuel brut de 5,21 %⁽²⁾)

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont bruts des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 octobre 2023) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽⁴⁾ ou la date de constatation finale (le 2 octobre 2035).

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à sa date de constatation initiale (le 2 octobre 2023).

(4) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 2.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte de capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et/ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

La commission ponctuelle, notamment de distribution, pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,65 % TTC du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.

De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Absolu 16 - Code ISIN FR1459AB0530, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée de vie maximale de H Absolu 16 est de 12 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
À chaque date de constatation annuelle à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Absolu 16 présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice de référence. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).